

REGLEMENT DU JEU FACEBOOK
GAGNEZ VOTRE PLACE POUR LE BOURGUIFON'TRAIL DU SAMEDI 4 MARS 2023
(SANS OBLIGATION D'ACHAT)

ORGANISATEUR : LES IRAIDUCTIBLES

1. ORGANISATION

L'association « Les Iraiductibles » domiciliée 437 chemin du mesnil englier, 76690 Fontaine-le-Bourg (ci-après l' « Organisateur ») organise le jeu « GAGNEZ VOTRE PLACE POUR LE BOURGUIFON'TRAIL DU SAMEDI 4 MARS 2023 » (le « Jeu ») selon les conditions définies dans le Règlement du jeu en ligne (le « Règlement »).

Le Jeu se déroulera du 27/01/2023 à partir de la mise en ligne sur Facebook au 29/01/2023 à 20h00 (heure de Paris) inclus.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au restent intégralement à la charge des personnes participant au Jeu.

Le Jeu est exclusivement ouvert aux personnes qui remplissent la condition suivante : avoir un compte Facebook public durant la durée du jeu (les « **Participants** »). Le jeu est réservé aux personnes majeures en possession d'un certificat médical autorisant la pratique du Trail.

Cette condition s'apprécie au moment de l'examen du dossier de candidature et devra perdurer jusqu'à la remise des dotations du Jeu.

Le Jeu est limité à une seule inscription par personne (mêmes nom, prénom, adresse postale, électronique personnelle ou professionnelle).

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Entre le 27/01/2023 à partir de la mise en ligne sur Facebook au 29/01/2023 à 20h00, pour participer au Jeu, il convient de :

- (i) Cliquer le bouton « J'aime » de la publication Facebook du jeu concours
- (ii) Commenter la publication en taguant au moins un contact Facebook du participant
- (iii) Partager la publication Facebook en public
- (iv) S'abonner au compte Facebook des Iraiductibles : <https://www.facebook.com/iraiductibles>

4. DESCRIPTION DES DOTATIONS

1 place pour le trail de 10 km Bourguifon'trail du samedi 4 mars sera attribuée à 1 personne.
La valeur de la place est de 10€ (dix euros)

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation. Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de communication du Jeu n'ont aucune valeur contractuelle quant aux caractéristiques des dotations finalement attribuées. Les dotations sont non modifiables, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En conséquence, elles ne seront ni reprises, ni échangées, ni remplacées par un autre objet ou valeur ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce en échange de la dotation gagnée, pour quelque cause que ce soit.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES DOTATIONS

Le gagnant du jeu sera tiré au sort de manière automatique parmi la liste des participants arrêtée au 29 janvier 2023 à vingt heures, à l'adresse du siège social de l'**Organisateur**. Le gagnant du jeu sera ainsi déterminé le 29 janvier 2023.

S'il apparaît après détermination du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies par le gagnant, l' « **Organisateur** » se réserve le droit de solliciter toutes pièces justificatives aux fins de valider définitivement l'attribution du lot.

Le gagnant sera informé de l'obtention de son lot par message privé adressé sur son compte Facebook. Le Gagnant recevra également une notification sur Facebook lui signalant qu'il est identifié dans une publication sur le compte des Irariductibles annonçant le résultat du jeu. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le Gagnant devra confirmer qu'il accepte la dotation et les conditions d'attribution de celle-ci, en répondant au message susvisé dans un délai de **huit (8)** jours calendaires à compter de sa réception et en confirmant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique et adresse postale) et en fournissant un certificat médical adapté à la pratique du trail afin de recevoir sa dotation. Dès réception de ces informations, la dotation sera officiellement attribuée au Gagnant.

En l'absence de réponse du Gagnant concerné dans le délai imparti ou en cas de renonciation expresse du Gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera attribuée au suppléant désigné par tirage au sort. Le suppléant sera contacté par message privé sur son compte. Le suppléant aura alors un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la réception du courriel de notification du gain pour confirmer par courriel qu'il accepte sa dotation et confirmer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique et postale) afin de lui envoyer sa dotation. Dès réception de ces informations, la dotation sera officiellement attribuée au suppléant.

En l'absence de réponse, passé le délai susvisé ou en cas de renonciation expresse du suppléant à bénéficier de sa dotation, cette dotation ne sera pas attribuée au suppléant, ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement par lui et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

6. MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre, d'annuler, de reporter ou de suspendre le Jeu à tout moment et sans préavis sans que cette décision puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à un quelconque dédommagement. Les dites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

7. DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation du Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du Règlement et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue après un délai de 7 jours calendaires à compter de la clôture du Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

8. FORCE MAJEURE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par la force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté (fraude, tentative de fraude, etc.) ou toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Jeu devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé, la connexion au Site et le contenu du Site, la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, l'utilisation ou la jouissance de leur dotation ; éventuelles grèves ou dispositions légales ou réglementaires ne permettant pas aux gagnants de profiter pleinement de leur dotation.

9. DROIT A L'IMAGE

Le Gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom et prénom dans le cadre d'opérations de communication relatives au Jeu, sans aucune contrepartie autre que la remise de la dotation.

Le cas échéant, les Participants garantissent l'Organisateur de la jouissance paisible des éléments visés au présent article.

10. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est accessible gratuitement sur le site des Iraiductibles (les-iraiductibles.jimdo.com) et par simple demande jusqu'à 8 jours après la date de clôture du Jeu.

11. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« **Données Personnelles** ») concernant les Participants. À défaut, la participation des Participants ne pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable.

Nature des Données Personnelles : Nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, certificat médical

Destinataires des Données Personnelles, responsable(s) de traitement : L'Organisateur.

Durée de conservation : La durée de conservation des données à caractère personnel des Participants est de 3 mois à l'issue du Jeu.

Exercice des droits : Les Participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, les Participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles, retirer leur consentement au traitement de leurs Données Personnelles, demander leur portabilité ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès.

Les Participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment en écrivant à l'adresse suivante : Lesiraiductibles@outlook.fr

12. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

13. CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, telles que notamment date et heure de connexion des Participants au Site, date et heure d'envoi et de réception des courriels de notification et de réponse, date et heure d'envoi et de réception des formulaires de participation, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

14. LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Jeu et le Règlement sont soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à 8 jours après la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : lesiraiductibles@outlook.fr

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.